



AVIS PUBLIC

Promulgation

Règlement # 198-2022

modifiant le règlement 198
relatif à l'administration du service d'aqueduc

Règlement # 212-2023

relatif aux taux de la taxation, de la tarification des services municipaux
et des conditions de perception pour l'exercice financier 2023

Règlement # 180-2023

modifiant le règlement 180-2015
relatif au programme de revitalisation de certains secteurs

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 10 janvier 2023 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 198-2022 est de modifier les personnes responsables de l'application du règlement afin d'y ajouter l'inspectrice en bâtiment et en environnement.
3. Le but visé par le règlement numéro 212-2023 est d'établir les taux, les tarifs et les conditions de perception conformément au budget 2023 adopté pour l'exercice financier 2023.
4. Le but visé par le règlement numéro 180-2023 est d'établir la période d'éligibilité des demandes de permis, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.
5. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
6. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 11 janvier 2023
Annick Lafontaine
Greffière